

Bolivie

UNICEF



L'Assemblée Générale,

*Rappelant* que chaque enfant a droit d'être soigné et protégé des maladies, en vertu de l'article 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant,

*Déplorant* un recul de la couverture vaccinale mondiale en 2021 avec 25 millions de nourrissons n'ayant pas reçu les vaccins vitaux, alors que chaque enfant a droit à la santé selon la Convention internationale des droits de l'enfant du 20/11/89,

*Notant* avec regret qu'ils vivent dans leur immense majorité dans des pays à revenu faible et intermédiaire,

*Félicitant* les progrès remarquables réalisés dans l'accès aux soins avec un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans diminué de 50 % depuis 25 ans ainsi qu'un taux de survie des nourrissons augmenté de 30 % grâce à la vaccination depuis 50 ans,

- 1) *Enjoint* les États à rejoindre la Bolivie dans intensification des efforts de vaccination pour combler le retard pris par la vaccination systématique, et l'élargissement des services de proximité dans les régions mal desservies ainsi que la mise en œuvre de campagnes pour prévenir les épidémies;
- 2) *Demande* de mettre en œuvre des stratégies afin de renforcer la confiance dans les vaccins et de lutter contre les fausses informations;
- 3) *Recommande* de veiller à ce que les efforts déployés en matière de préparation et de riposte aux pandémies et de renforcement de l'architecture mondiale de la santé aboutissent à des investissements dans les soins primaires soutenant le renforcement et le maintien de la vaccination essentielle;
- 4) *Affirme* garantir l'engagement politique des pouvoirs publics et l'ouverture d'un fond public alloué à la vaccination dans le cadre des soins primaires;
- 5) *Exhorte* de donner la priorité au renforcement des systèmes d'information sanitaire et de surveillance épidémiologique afin de fournir les données et le suivi nécessaires pour que les programmes aient de l'effet;
- 6) *Invite* à tirer parti des investissements dans la recherche et les accroître, afin de concevoir et d'améliorer des vaccins et des services de vaccination capables de répondre aux besoins de la population et d'atteindre les objectifs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030.